

Paris, le 2 juin 2016

Rencontre de l'APCARS avec les présidents de la commission des Lois (Sénat / Assemblée nationale)



Jeudi 2 juin, l'APCARS a été invitée au TGI de Créteil à rencontrer M. Philippe BAS, Président de la Commission des lois du Sénat, et M. Dominique RAIMBOURG, Président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale.

Les deux présidents étaient accompagnés, notamment, de M. le sénateur Yves DETRAIGNE, rapporteur pour avis de la commission de lois sur les crédits du programme 166 « Justice judiciaire ».

Cette initiative conjointe des deux Présidents avait pour objet d'investiguer sur l'insuffisance des moyens dont pâtit les juridictions, sujet sur lequel l'APCARS se mobilise particulièrement ([voir notre dernier communiqué sur cette question](#)).

Ceux-ci sont venus découvrir le bureau d'aide aux victimes de l'APCARS qui a soutenu en 2015 près de 2600 victimes d'infractions. Les échanges se sont concentrés sur le rôle de l'association au sein de la juridiction, les relations du service

COMMUNIQUE DE PRESSE

d'aide aux victimes avec les autres partenaires de la juridiction et la nature de la prise en charge des publics (juridique et psychologique).

Pour finir, l'APCARS a remis aux deux présidents des propositions de réévaluation du budget des frais de justice (dont dépendent les associations socio-judiciaires) mais aussi de l'enquête sociale rapide dont la tarification est fixe depuis 12 ans et qui est une mesure phare de l'APCARS (17 000 enquêtes chaque année).

Sur la photo (de gauche à droite) : Frédéric LAUFERON (directeur général de l'APCARS), Mme Nathalie BECACHE (procureur de la République près le TGI de Paris), M. Dominique RAIMBOURG (président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale), M. Philippe BAS (président de la Commission des lois du Sénat), M. Yves DETRAIGNE (sénateur, vice-président de la Commission des lois).

A propos de l'APCARS

L'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) a été fondée par la Chancellerie il y a plus de 30 ans. C'était alors la première association en France à apporter aux juges des éléments sociaux et de personnalité concernant des personnes déferées (précédemment, dans les procédures de flagrants délits, désormais en comparution immédiate).

Autre singularité, l'association est présente tout au long de la chaîne pénale, auprès des auteurs et des victimes.

Cette position privilégiée nous permet d'observer la justice pénale de l'intérieur et d'en tirer plusieurs enseignements qui touchent à la prévention mais aussi au traitement de la délinquance.

Quelques informations complémentaires (données 2015)

17 000 enquêtes sociales rapides / **700** enquêtes de personnalité / **500** médiations pénales / **400** contrôles judiciaires socio-éducatifs / **3 500** victimes prises en charge / **3 000** dossiers d'accès au droit en détention / **300** sortants de prison hébergés et suivis socialement dans nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale / **400** participants aux stages de sensibilisation aux stupéfiants – **7,5** millions d'euros de budget annuel

160 intervenants professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, juristes,...)

Membre de la Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS), Citoyens & Justice, l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM)

Contact : Samantha Enderlin, responsable communication, recherche et développement
(01 44 32 62 92 - communication@apcars.org - www.apcars.fr)